

 <p>Gemeng FRÉISENG</p>	<p>ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE</p> <p>RÈGLEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE DE CIRCULATION SUR LES RUES "MUNNEREFERSTROOSS" ET "UM FLOUER" A ASPELT</p> <p>Raccord électricité et eau maisons nr.1, Munnereferstrooss et nr.2A, Um Flouer à Aspelt</p>
---	---

Séance du: 17 avril 2024

Présents: M. Raus C. / M. Heuertz C.

Excusé: M. Beissel R.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive de l'entreprise sur le début des travaux (demande du 11.04.2024) ;

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement d'urgence la circulation communal sur la "Munnereferstrooss" et la rue "Um Flouer" à Aspelt, pour le raccordement de deux immeubles à l'électricité et à la conduite d'eau, du 18 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux (> 72 heures), comme suit:

MUNNEREFERSTROOSS - RACCORD CREOS:

1. le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;
2. la "Munnereferstrooss" est rétrécie à l'endroit des travaux. Le rétrécissement est annoncé par les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A, 4b;
3. il est interdit aux conducteurs de dépasser un autre véhicule, panneaux "INTERDICTION DE DEPASSEMENT", signal C, 13aa;
4. sur la voie des travaux, les véhicules sont obligés de laisser la priorité à la circulation venant en sens inverse, panneau "PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE", signal B, 5;
5. les véhicules circulant sur la voie libre ont priorité, panneau "PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE", signal B, 6;
6. la fin du chantier est annoncée par les panneaux "FIN D'INTERDICTION OU DE RESTRICTION", signal C, 17a;
7. les panneaux "STATIONNEMENT INTERDIT" sont placés sur la bande de stationnement de la "Munnereferstrooss" à l'endroit des travaux, signal C, 18;
8. à l'endroit des travaux, le trottoir n'est pas accessible aux piétons. Les piétons doivent emprunter le trottoir d'en face ou un passage sécurisé pour les piétons deva être mis en place par l'entreprise;
9. le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;
10. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

MUNNEREFERSTROOSS - RACCORD EAU:

1. le chantier est annoncé par les signaux « TRAVAUX », signal A, 15 ;
2. la circulation de passage est interdite dans la rue "Munnereferstrooss", sur le tronçon entre la rue "Um Flouer" et "Op der Gare", seul les riverains et fournisseurs peuvent y accéder dans la mesure du possible, panneaux "CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS", signal C, 2 ;

3. les panneaux "ROUTE BARREE" sont placés sur la rue "Op der Gare" à l'embouchure avec la rue "Munnerëferstrooss" ;
4. le stationnement est interdit sur la rue "Munnerëferstrooss" sur le tronçon décrit ci-dessus, panneaux "STATIONNEMENT INTERDIT", signal C, 18 ;
5. une déviation pour la rue "Um Flouer" sera mise en place, les panneaux "DEVIATION" seront placés dans la rue "Op der Gare" à l'embouchure avec la rue "Munnerëferstrooss" (flèche vers Aspelt) et sur la rue "Fëlschdrëferstrooss", à l'embouchure avec la rue "Munnerëferstrooss" (flèche vers Munnerëferstrooss) ;
6. le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes ;
7. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application ;

UM FLOUER - RACCORD EAU:

1. le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15 ;
2. les panneaux ROUTE BARREE sont placés aux extrémités de la rue, c.-à-d. aux carrefours avec la "Munnereferstrooss" et avec la "Felschdrëferstrooss" ;
3. la circulation de passage est interdite dans la rue "Um Flouer", devant la maison nr.2A, seul les riverains et fournisseurs peuvent y accéder dans la mesure du possible par la "Munnereferstrooss" et la "Felschdrëferstrooss", panneaux "CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS", signal C, 2 ;
4. le panneau ACCES INTERDIT au carrefour avec la "Fëlschdrëferstrooss" sera couvert pendant la durée des travaux par une bâche, signal C, 1a ;
5. le chantier est clôturé par des balises, barrières et ruban de balisage, pourvus de lampes clignotantes ;
6. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.



Numéro: 108

Date de vote au collège échevinal : 17/04/2024

Date de vote au conseil communal : 24/04/2024

Date d'approbation autorité supérieure :

Date début : 18/04/2024

Date fin : 26/04/2024

Art. 1er.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.



Signatures:

L'échevin délégué



Le Secrétaire

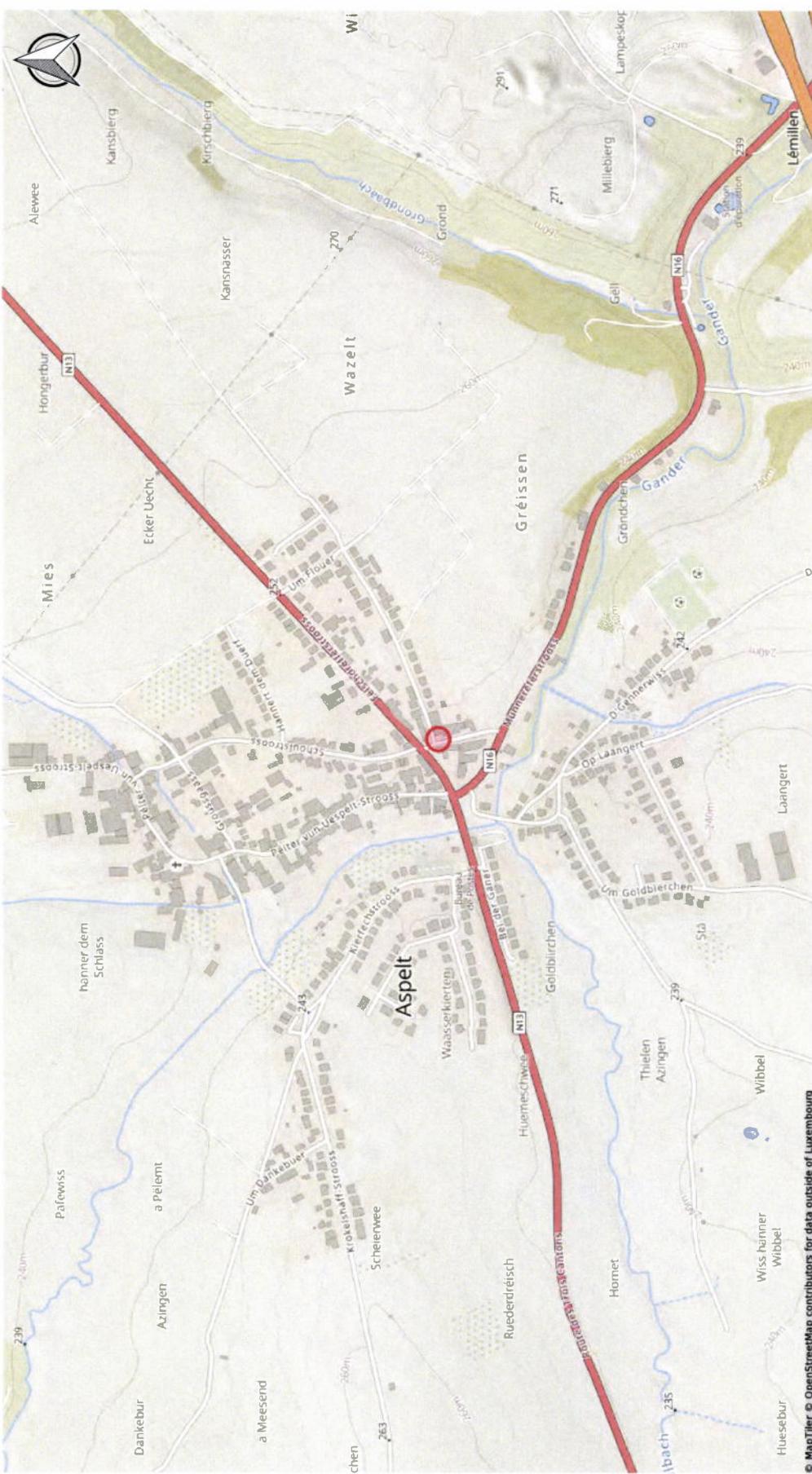




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu

Das öffentliche Geoportal des Grossherzogtums Luxemburg



Date d'impression: 16/04/2024 13:36

© MapTiler © OpenStreetMap contributors for data outside of Luxembourg

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

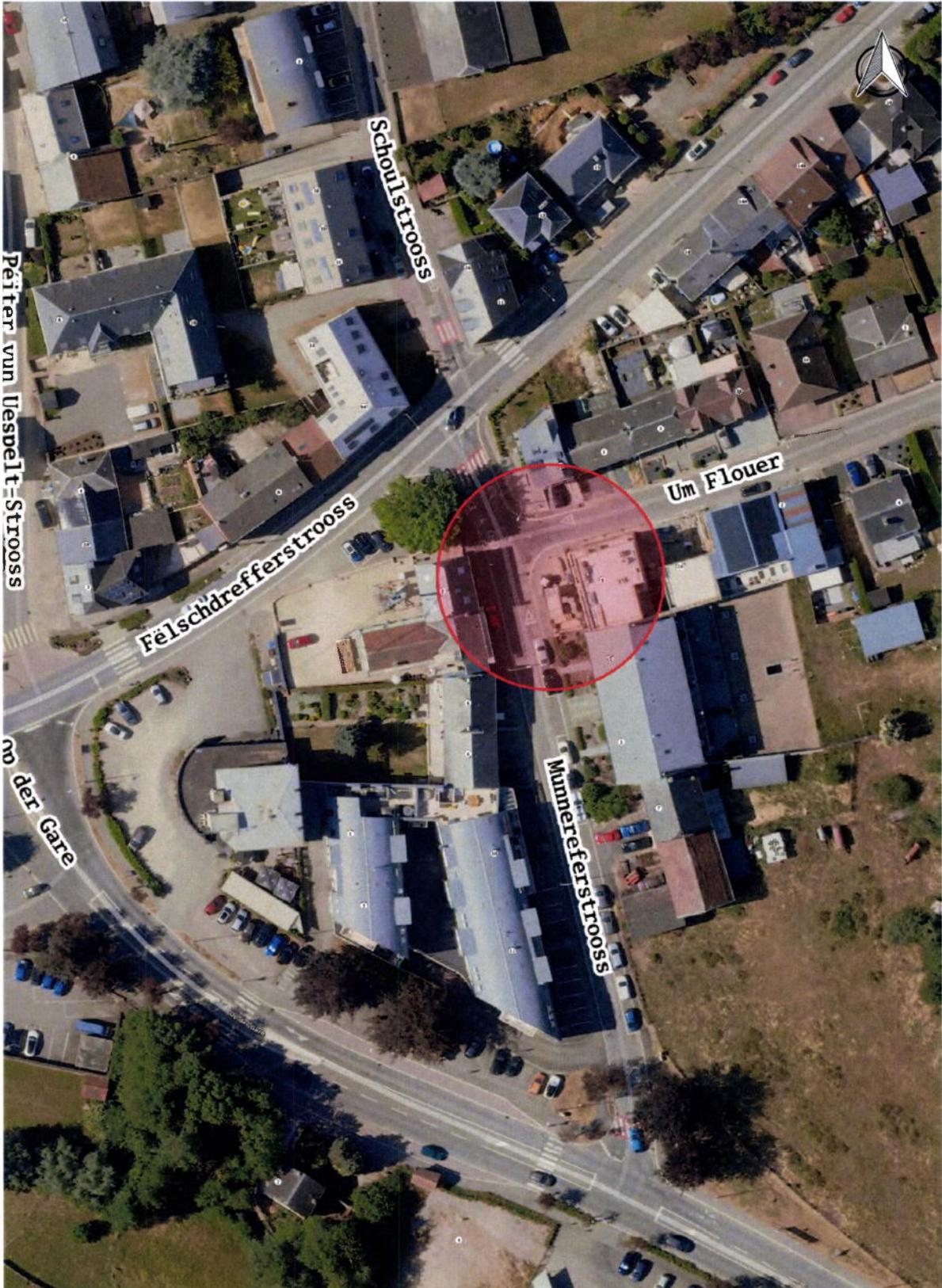
Ungefährer Maßstab 1: 10000



<http://g-o.lu/3eyPy>



Handwritten signature



Date d'impression: 16/04/2024 13:38

<http://g-o.lu/3/oq7G>

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie, <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1: 1000
0 10 20 30m



AR

